

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

**Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Alègre Carlos, Richon Isabelle, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Boyer Anne, Martin Grégoire,**

Monsieur **Plénet** Jaouen a fait son entrée dans la salle

**Absents excusés : Lebailly Laurence à Caule Suzanne, Boutoumit Amina, Delattre Nicolas, Besset Grégory,**

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance : Mayot Vincent**

**Membres en exercice : 23      Présents : 19      Pouvoirs : 1      Votants : 20**

**D2023-045 – Régularisation des terrains Bois/Assadas**

Vu la délibération 2013-073 du 23 septembre 2013 concernant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle cadastrée de terrain (D2429), appartenant à Madame Andrée Gennesson,

Vu l'autorisation des nouveaux propriétaires de cette parcelle de 55 m<sup>2</sup>, donnant leur accord pour la cession gratuite le parcelle à la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, expliquant notamment que les frais de notaire tous les frais relatifs à cette cession gratuite, seront pris en charge par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et acte relatifs à cette cession gratuite concernant la parcelle D2429, dans les conditions exposées ci-avant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,